

Tarif des prix de cessions, proposés pour l'année 1901, aux transports par terre à effectuer par l'Artillerie.

Nature des Transports	A l'intérieur.					
	1/2 journée (moins de 4 h.)			1 journée (plus de 4 h.)		
	Sommes à verser au profit					
	du Trésor	de la Direction	Total	du Trésor	de la Direction	Total
1 cheval ou mulet (avec ou sans harnais) et 1 conducteur.	1 40	1 03	2 43	2 80	2 05	4 85
2 chevaux ou mulets (avec ou sans harnais) et 1 conducteur.	2 80	1 43	4 23	5 60	2 85	8 45
1 voiture à 1 collier avec 1 conducteur.	1 40	1 83	3 23	2 80	3 65	6 45
1 id. à 2 colliers avec id.	2 80	2 23	5 03	5 60	4 45	10 05
1 id. à 3 colliers avec 2 conducteurs	4 20	3 25	7 45	8 40	6 50	14 90
1 id. à 4 colliers avec id.	5 60	3 65	9 25	11 20	7 30	18 50

	A l'extérieur.	
	Repas du matin ou du soir	
	2 repas par jour	
1 chef de voiture..	{ sous-officier..... { brigadier.....	2 fr. par repas.
1 conducteur.....		4 50 —
		4 50 —

Papeete, le 31 mars 1901.

Le Capitaine, Chef du service de l'Artillerie,

Signé : COLLARD.

Vu et vérifié :

Le Commissaire aux Travaux,

Signé : BERTRAND.

Vu :

Le Chef du Service Administratif,

Signé : DE POUS.

Approuvé en Conseil privé
en sa séance du 20 avril 1901.

Le Gouverneur,

Signé : EDOUARD PETIT.